

République Française

Département de la Haute-Garonne

Arrondissement de Toulouse

Commune de Saint Julia

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024

Réf. :

Le maire de la commune de Saint Julia,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Vu la délibération 2018/29 du 13 septembre 2018 relative à la détermination des ratios promouvables ;

Vu les lignes directrices de gestion établies par le Maire de Saint-Julia après avis du comité technique,

ARRETE :**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :Avancement au grade d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

NOM et Prénom de l'agent	Situation Actuelle	Eventuellement examen professionnel satisfait le :
SIORAT Christine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	/

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
100	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Haute-Garonne qui en assurera la publicité conformément aux disposition de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.**Article 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint Julia, le 18 mars 2024

Le maire

